



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 64178

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les vives préoccupations de la police nationale, mises clairement en exergue par le Syndicat national des policiers en tenue (SNPT). En effet, alors que les statistiques ne cessent de souligner l'aggravation constante de la délinquance et l'augmentation des crimes et délits, les forces de l'ordre doivent faire face à une inquiétante dégradation de leurs conditions de travail qui les pénalise dans l'exercice de leurs difficiles missions. Ainsi, nombreux sont les policiers à dénoncer l'insuffisance caractérisée des moyens humains et financiers dont ils disposent ainsi que la dévalorisation de leur profession. Il est vrai que les autorités gouvernementales ne prennent pas les mesures adaptées à la résolution de ces problèmes. Par exemple, malgré la croissance économique constatée en France ces dernières années, le budget de la police nationale est trop faible pour permettre une amélioration conséquente de la situation. De même, les engagements financiers pris par le Gouvernement en faveur des forces de l'ordre n'ont pas été respectés, rendant impossible une application optimale de nouvelles mesures comme la mise en place de la police de proximité. Plus récemment, de nombreux observateurs des problèmes liés à l'insécurité ont dénoncé haut et fort l'inadaptation des dispositions prévues dans le cadre du projet de loi relatif à la sécurité quotidienne. Si ce texte ne parvient pas à doter notre pays des moyens nécessaires à une lutte efficace contre l'insécurité, il ne répond pas non plus aux attentes des forces de l'ordre. Quant à la rémunération des policiers de terrain, cela fait longtemps qu'elle n'a pas été revalorisée de manière conséquente. La situation est tellement grave que le SNPT est sur le point de demander à ses 20 000 adhérents de limiter leurs actions de police, dans le cadre du code de la route, uniquement à la prévention des infractions mineurs. Face au malaise grandissant au sein de la police nationale, il lui demande de répondre d'urgence aux légitimes préoccupations des forces de l'ordre et de faire enfin figurer la lutte contre l'insécurité parmi les priorités du Gouvernement.

Texte de la réponse

Depuis quatre ans, la politique budgétaire conduite par le Gouvernement a permis de réduire les déficits publics tout en assurant le financement de ses priorités, au nombre desquelles figure la sécurité. Les lois de finances initiales et rectificatives de ces dernières années portent la marque de cette préoccupation. En termes d'emplois, les effectifs de la police nationale ont été renforcés selon les deux axes suivants : accroissement des effectifs opérationnels des corps actifs, en vue de garantir une disponibilité suffisante dans les services dans la perspective de la généralisation de la police de proximité, ainsi que pour assurer le remplacement des personnels admis à faire valoir leurs droits à la retraite ; puis, concomitamment, augmentation des effectifs de fonctionnaires administratifs, techniques et scientifiques de la police nationale, en vue de poursuivre le processus, engagé ces dernières années, de remplacement des fonctionnaires des corps actifs exerçant, dans les services, des fonctions non opérationnelles. Ainsi, depuis 1997, un total de 5 200 emplois supplémentaires de gardiens de la paix ont été créés, auxquels il convient d'ajouter 20 000 emplois d'adjoints de sécurité, pérennisés en 2001, ainsi que 1 100 emplois administratifs de la police nationale. Au total, les effectifs budgétaires de la police nationale ont augmenté de 11 % entre 1997 et 2002. En 2000 et en 2001, en particulier, 900 emplois de personnels administratifs, scientifiques et techniques de la police nationale ont été créés, ce qui

devrait permettre d'affecter dans les services opérationnels un nombre substantiel de fonctionnaires des corps actifs. Pour 2002, les priorités inscrites dans la loi de finances reflètent la poursuite de l'effort accompli en matière d'accroissement des effectifs de la police nationale. Sont ainsi prévues la création de 2 700 emplois dans le corps de maîtrise et d'application de la police nationale (gardiens de la paix et brigadiers), et celle de près de 300 emplois de personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés. Par ailleurs, le processus de mise en oeuvre de l'externalisation de certaines fonctions ou opérations à caractère technique, telles que l'entretien et la gestion automobiles, mais également la maintenance informatique, a été poursuivi. Les expériences menées à cette fin à l'échelon des secrétariats généraux de l'administration de la police (SGAP) seront prochainement étendues, notamment dans le SGAP de Paris, par le biais du recours à une procédure de marché public. En termes de crédits de fonctionnement, les programmes d'emploi des crédits de la police nationale, qui regroupent les dotations figurant en loi de finances initiale et rectificative, ont respectivement augmenté de 4,69 % en 2000, de 9,91 % en 2001 et de 4,93 % en 2002. En 2002, la police nationale bénéficiera d'une dotation de 692,63 millions d'euros, en vue d'améliorer et de renforcer les moyens d'équipement et de fonctionnement mis à disposition des fonctionnaires des corps actifs : gilets pare-balles, armement... Par ailleurs, la troisième et dernière phase de police de proximité est mise en oeuvre dans 219 circonscriptions qui verront leur équipement amélioré, notamment en moyens immobiliers, en moyens de transmissions et en véhicules de patrouille. Les efforts ainsi réalisés visent à assurer à chacun de nos concitoyens un service public adapté qui leur garantisse les conditions de sécurité les plus favorables. En matière de rémunération des fonctionnaires actifs, il convient de souligner que le protocole d'accord signé le 29 novembre 2001 par le ministre de l'intérieur et par la majorité des organisations syndicales de la police nationale a prévu à ce titre, pour 2002, 117,6 millions d'euros supplémentaires, venant abonder les 55 millions d'euros initialement affectés dans le cadre de la loi de finances pour 2002. Les demandes de revalorisation indiciaire qui avaient été formulées dans le cadre de la concertation engagée avec les organisations syndicales ont été ainsi prises en compte. Quant à la mise en oeuvre des moyens destinés à améliorer les conditions d'exercice des missions dévolues aux fonctionnaires de la police nationale, le programme d'emploi des crédits (PEC) de 691 millions d'euros devrait permettre, à terme, de doter tous les policiers affectés dans les services actifs d'un gilet pare-balles à port dissimulé, de renouveler l'armement des fonctionnaires des compagnies républicaines de sécurité, de plusieurs directions de la police nationale, ainsi que des adjoints de sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64178

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4076

Réponse publiée le : 15 avril 2002, page 2034